

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **Goldfeed Welfare SW**

Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Application Aliment complémentaire pour animaux

Utilisations déconseillées Non identifié.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Schippers Europe B.V.
Rond Deel 12 5531 AH Bladel
The Netherlands
Tél.: 0031 (0) 497-382017
Fax: 0031 (0) 497-382096

Adresse e-mail contact.nl@schippers.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe (+)1 760 476 3961 (contract no: 334101)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale

Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

Catégorie 4 - (H302)

Catégorie 4 - (H332)

Catégorie 1 Sous-catégorie B -
(H314)

Catégorie 1 - (H318)

Catégorie 3 - (H335)

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H332 - Nocif par inhalation

H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires
 EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

Conseils de prudence

P260 - Ne pas respirer les vapeurs
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Contient :Acide formique 40-50%, Acide lactique, Acide propionique 10-20%.

2.3. Autres dangers

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Acide formique	200-579-1	64-18-6	01-2119491174-37-0001	40-50	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 3 (H331) Acute Tox. 4 (H302) (EUH071)
Acide propionique	201-176-3	79-09-4	01-2119486971-24-0002	10-20	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335)
Acide lactique	200-018-0	50-21-5	01-2119548400-48	10-20	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)
Formiate de sodium	205-488-0	141-53-7	01-2119486468-21-0000	5-10	Non classé

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Prendre des mesures de premiers secours immédiatement!. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Si la victime est inconsciente, la placer en position de récupération et consulter un médecin. Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection. Une douche de sécurité et un dispositif de lavage oculaire doivent être installés sur le lieu de travail.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas de symptômes respiratoires :. Il peut être nécessaire de pratiquer la respiration artificielle et/ou d'administrer de l'oxygène.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Utiliser de l'eau tiède si possible. Enlever les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les

zones touchées. Utiliser de l'eau tiède si possible. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éviter tout contact direct avec le produit.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : l'inhalation de vapeurs peut générer des picotements intenses dans le nez et la gorge, des quintes de toux ainsi qu'un enrouement. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut également causer la survenue d'un œdème pulmonaire plusieurs heures après l'inhalation. Un contact prolongé et répété avec ces vapeurs peut entraîner une inflammation du nez et de la gorge, une bronchite chronique et une corrosion dentaire. Contact avec la peau: le contact avec la peau peut causer des brûlures graves accompagnées de rougeurs, de picotements intenses et de lésions. Contact avec les yeux : les éclaboussures génèrent des douleurs intenses et des brûlures de la cornée. Risque de lésions oculaires permanentes. Les vapeurs peuvent entraîner des irritations conséquentes. Ingestion : l'ingestion de cette substance peut entraîner des brûlures graves accompagnées de sensations de brûlures, de vomissements ainsi qu'un choc et des lésions rénales. Risque de lésions permanentes causées par la cicatrisation de l'œsophage et de l'estomac.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée. Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Jet d'eau (brouillard). Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau abondant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. La plupart des vapeurs sont plus denses que l'air. Elles se répandent le long du sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, réservoirs). Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Empêcher l'eau de lutte contre l'incendie de pénétrer les zones de surface ou les eaux souterraines. Refroidir les récipients au jet d'eau à une distance sûre. Ne jamais utiliser un chalumeau de soudage ou de découpage sur ou à proximité du récipient (même vide), le produit pouvant s'enflammer de façon explosive.

Informations supplémentaires

Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Empêcher l'eau d'extinction de l'incendie de contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Éliminer les sources d'ignition. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Diluer abondamment avec de l'eau. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Petit déversement	Diluer dans l'eau et essuyer ou absorber à l'aide d'une substance inerte.
Déversement important	Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Pomper le produit dans un conteneur de secours étiqueté de manière appropriée.

Méthodes de nettoyage

Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Recueillir le produit répandu.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 7,8,13 pour plus d'informations.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate et dans des systèmes fermés.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver bien fermé, au frais et au sec. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations sont fournies dans la présente Fiche de données de sécurité.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Maintenir les niveaux d'exposition personnelle au-dessous des valeurs de Dose dérivée sans effet (DDSE) et de limite nationale d'exposition (le cas échéant).

Nom chimique	Union européenne	France
Acide formique 64-18-6	TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m ³
Acide propionique 79-09-4	TWA 10 ppm TWA 31 mg/m ³ STEL 20 ppm STEL 62 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 31 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 62 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - travailleur

Acide formique (64-18-6)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets chroniques, locaux	Inhalation	9.5	mg/m ³
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	9.5	mg/m ³

Acide propionique (79-09-4)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques

Effets aigus, locaux	Inhalation	62	mg/m ³
Effets chroniques, locaux	Inhalation	31	mg/m ³
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	73	mg/m ³
Effets chroniques, systémiques	Cutané(e)	20.9	mg/kg pc/jour

Acide lactique (50-21-5)

Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets aigus, locaux	Inhalation	592	mg/m ³
Effets chroniques, locaux	Inhalation	592	mg/m ³

Formiate de sodium (141-53-7)

Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets aigus, locaux	Cutané(e)	16.7	mg/cm ²
Effets aigus, systémiques	Cutané(e)	5000	mg/kg pc/jour
Effets chroniques, systémiques	Cutané(e)	5000	mg/kg pc/jour
Effets chroniques, locaux	Cutané(e)	16.7	mg/cm ²
Effets aigus, systémiques	Inhalation	350	mg/m ³
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	353	mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Consommateurs**Acide formique (64-18-6)**

Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets chroniques, locaux	Inhalation	3	mg/m ³
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	3	mg/m ³

Acide propionique (79-09-4)

Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets chroniques, systémiques	Oral(e)	10.5	mg/kg pc/jour
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	18.3	mg/m ³
Effets aigus, locaux	Inhalation	30.8	mg/m ³
Effets chroniques, locaux	Inhalation	3.7	mg/m ³
Effets chroniques, systémiques	Cutané(e)	10.5	mg/kg pc/jour

Acide lactique (50-21-5)

Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets aigus, locaux	Inhalation	296	mg/m ³

Formiate de sodium (141-53-7)

Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets chroniques, systémiques	Oral(e)	25	mg/kg pc/jour
Effets aigus, systémiques	Inhalation	87	mg/m ³
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	87	mg/m ³
Effets aigus, locaux	Cutané(e)	8.33	mg/cm ²
Effets aigus, systémiques	Cutané(e)	2500	mg/kg pc/jour
Effets chroniques, locaux	Cutané(e)	8.3	mg/cm ²
Effets chroniques, systémiques	Cutané(e)	2500	mg/kg pc/jour

Concentration prévisible sans effet (PNEC)**Acide formique (64-18-6)**

Compartment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Remarques
Eau douce	2	mg/l
Sédiments d'eau douce	13.4	mg/kg de masse sèche
Eau de mer	0.2	mg/l
Sédiments marins	1.34	mg/kg de masse sèche
Impact sur le traitement des eaux usées	7.2	mg/l
Terrestre	1.5	mg/kg de masse sèche

Acide propionique (79-09-4)

Compartment environnemental	Concentration prévisible sans effet	Remarques
-----------------------------	-------------------------------------	-----------

	(PNEC)	
Eau douce	0.5	mg/l
Impact sur le traitement des eaux usées	5	mg/l
Eau de mer	0.05	mg/l
Sédiments d'eau douce	1.86	mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.186	mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.1258	mg/kg de masse sèche
Air		Aucun danger identifié

Acide lactique (50-21-5)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Remarques
Eau douce		Aucun danger identifié
Eau de mer		Aucun danger identifié
Impact sur le traitement des eaux usées		Aucun danger identifié
Sédiments d'eau douce		Aucun danger identifié
Sédiments marins		Aucun danger identifié
Terrestre		Aucun danger identifié
Air		Aucun danger identifié

Formiate de sodium (141-53-7)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Remarques
Eau douce	2	mg/l
Intermittent(e)	10	mg/l
Sédiments d'eau douce	13.4	mg/kg de masse sèche
Eau de mer	0.2	mg/l
Sédiments marins	1.34	mg/kg de masse sèche
Impact sur le traitement des eaux usées	2.21	mg/l
Terrestre	1.5	mg/kg de masse sèche

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Une douche de sécurité et un dispositif de lavage oculaire doivent être installés sur le lieu de travail. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Se conformer à - Directive 2014/34/CE du Parlement Européen et du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres pour les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles et, Directive 1999/92/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphères explosives.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.
Protection des mains Porter des gants appropriés.

Temps de contact	matière	Épaisseur des gants	Délai de rupture	Remarques
Substances appropriées avec contact direct et prolongé (indice de protection 6, correspondant à plus de 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374) :	Caoutchouc chloroprène	=>0.55 mm	>480 min	
Substances appropriées avec contact direct et prolongé (indice de protection 6, correspondant à plus de 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374) :	Caoutchouc butyle	=>0.8 mm	> 480 min	

Protection de la peau et du corps L'équipement de protection corporelle doit être sélectionné en fonction de l'activité et de l'exposition éventuelle, par exemple un tablier, des bottes de protection, une combinaison de protection chimique (conformément à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures).

Protection respiratoire Protection respiratoire adaptée aux faibles concentrations ou aux expositions de courte durée:

Filtere à gaz pour les gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, par exemple de Type A conforme à la norme EN 14387)
Protection respiratoire adaptée aux fortes concentrations ou aux effets à long terme:
Appareil respiratoire autonome.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

liquide
incolore, jaune

Odeur

Âcre

Seuil olfactif

Aucune information disponible

Propriété

Valeur

Remarques • Méthode

pH

2.0 - 3.0

solution (5 %)

Point de fusion / point de congélation

Aucune information disponible

Point / intervalle d'ébullition

Indéterminé(e)(s)

Point d'éclair

>66 °C

Taux d'évaporation

Aucune information disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Sans objet

Limites d'explosivité

Limites supérieures d'explosivité

Aucune information disponible

Limites inférieures d'explosivité

Aucune information disponible

Pression de vapeur

Aucune information disponible

Densité de vapeur

Aucune information disponible

Densité relative

Aucune information disponible

Hydrosolubilité

Soluble dans l'eau

Solubilité(s)

Aucune information disponible

Coefficient de partage

Voir Section 12 pour plus d'informations

Température d'auto-inflammabilité

Aucune information disponible

Température de décomposition

Indéterminé(e)(s)

Viscosité cinématique

Aucune information disponible

Viscosité dynamique

Aucune information disponible

Propriétés explosives

Ce produit n'est pas explosif.
Toutefois, la formation de mélanges
air/vapeur explosifs est possible.

Propriétés comburantes

Aucune information disponible

Densité

1150-1250 kg/m³

@ 20 °C

Masse volumique apparente

Sans objet

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Il n'existe aucune donnée d'essai particulière pour ce produit. Pour plus d'informations, consulter les sous-sections ultérieures du présent chapitre.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Le contact avec les métaux peut entraîner le dégagement d'hydrogène, un gaz inflammable. Réagit avec: Bases fortes, Substances comburantes.

10.4. Conditions à éviter

Le rayonnement direct du soleil et la forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Substances comburantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO).

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation. Cutané(e).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Voir Section 4 pour plus d'informations.

Mesures numériques de toxicité**Toxicité aiguë**

Peut être nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	1,510.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	6,545.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	90.00 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs)	15.00 mg/l

Toxicité aiguë par voie orale	0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
Toxicité aiguë par voie cutanée	0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	62 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Acide formique (64-18-6)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 401 : Toxicité aiguë par voie orale	Rat	Oral(e)	730	DL50 (dose létale) mg/kg
OCDE, essai n° 402 : Toxicité aiguë par voie cutanée	Souris	Cutané(e)	>2000	DL0 mg/kg
OCDE, essai n° 403 : Toxicité aiguë par inhalation	Rat	Inhalation	7.85	CL50 mg/l

Acide propionique (79-09-4)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 401 : Toxicité aiguë par voie orale	Rat	Oral(e)	3455	DL50 (dose létale) mg/kg
OCDE, essai n° 403 : Toxicité aiguë par inhalation	Rat	Inhalation	>19.7	CL50 mg/l 1h vapor
OCDE, essai n° 402 : Toxicité aiguë par voie cutanée	Rat	Cutané(e)	3235	DL50 (dose létale) mg/kg

Acide lactique (50-21-5)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
EPA OPP 81-1	Rat	Oral(e)	3543	DL50 (dose létale) mg/kg référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
EPA OPP 81-2	lapin	Cutané(e)	>2000	DL0 mg/kg référence croisée avec la

				substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 403 : Toxicité aiguë par inhalation	Rat	Inhalation	>7.94	CL50 mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

Formiate de sodium (141-53-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 420 : Toxicité orale aiguë - Méthode de la dose prédéterminée	Rat	Oral(e)	3000	DL50 (dose létale) mg/kg
OCDE, essai n° 402 : Toxicité aiguë par voie cutanée	Rat	Cutané(e)	>2000	DL50 (dose létale) mg/kg
EPA OTS 798.1150	Rat	Inhalation	>0.67	CL0 mg/m ³ La concentration de poussière maximale de 0,67 mg/l n'a produit aucun signe de toxicité.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures.

Acide formique (64-18-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
Inconnu(e)	résultats pour l'humain	Cutané(e)	Corrosif

Acide propionique (79-09-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
Inconnu(e)	lapin	Cutané(e)	Corrosif

Acide lactique (50-21-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
EPA OPP 81-5	lapin	Cutané(e)	Irritant pour la peau référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

Formiate de sodium (141-53-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	lapin	Cutané(e)	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Acide formique (64-18-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
Inconnu(e)	résultats pour l'humain	Œil	très corrosif

Acide propionique (79-09-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
Inconnu(e)	lapin	Œil	Corrosif

Acide lactique (50-21-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
Inconnu(e)	Œil in vitro	Œil	fortement irritant

Formiate de sodium (141-53-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	lapin	Œil	Non irritant Aucune classification selon les

			critères SGH.
--	--	--	---------------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun effet sensibilisant connu.

Acide formique (64-18-6)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Peau	N'est pas un sensibilisant cutané

Acide propionique (79-09-4)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Peau	N'est pas un sensibilisant cutané

Acide lactique (50-21-5)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
EPA OPP 81-6	Cobaye	Peau	N'est pas un sensibilisant cutané

Formiate de sodium (141-53-7)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Peau	N'est pas un sensibilisant cutané référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non mutagène.

Acide formique (64-18-6)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	in vitro		Négatif
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro		Négatif
OCDE, essai n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères	in vitro		Négatif
OCDE, essai n° 479 : Toxicologie génétique : Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère	in vitro		Négatif
OCDE, essai n° 477 : Toxicologie génétique : Essai de mutation létale récessive liée au sexe chez <i>Drosophila melanogaster</i>	in vivo		Négatif

Acide propionique (79-09-4)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	in vitro		Négatif
OCDE, essai n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères	in vitro		Négatif référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 479 : Toxicologie génétique : Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère	in vitro		Négatif
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères	in vivo		Négatif

Acide lactique (50-21-5)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation	in vitro		Négatif

réverse sur des bactéries		
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères	in vitro	Négatif

Formiate de sodium (141-53-7)

Méthode	Espèce	Résultats:
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères	in vitro	Négatif référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro	Négatif référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 477 : Toxicologie génétique : Essai de mutation létale récessive liée au sexe chez <i>Drosophila melanogaster</i>	in vivo	Négatif

Cancérogénicité

Toutes les études de mutagénicité in vitro et in vivo étant négatives, aucun potentiel cancérogène n'est décelé.

Acide formique (64-18-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Oral(e)	2000	NOAEL mg/kg pc/jour Aucun effet carcinogène n'a été observé. référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

Acide propionique (79-09-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
Inconnu(e)	Rat	Oral(e)	4000	NOAEL ppm Les études réalisées sur des animaux n'ont décelé aucun potentiel cancérogène.

Formiate de sodium (141-53-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Oral(e)	2000	NOAEL mg/kg pc/jour Aucun effet carcinogène n'a été observé. référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

Toxicité pour la reproduction

Aucune altération de la fertilité n'a été observée. Aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé.

Acide formique (64-18-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal	lapin	Oral(e)	667	NOAEL mg/kg pc/jour Aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé. référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

OCDE, essai n° 416 : Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations	Rat	Oral(e)	650	NOAEL mg/kg pc/jour Une étude de la toxicité pour la reproduction sur deux générations réalisée à l'aide d'une substance de référence croisée n'a indiqué aucun potentiel de toxicité pour la reproduction ni pour le développement.
--	-----	---------	-----	---

Acide propionique (79-09-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal	Rat	Oral(e)	300	NOAEL mg/kg pc/jour référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

Formiate de sodium (141-53-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal	Rat	Oral(e)	1000	NOAEL mg/kg pc/jour Aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé.
OCDE, essai n° 416 : Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations	lapin	Oral(e)	1000	NOAEL mg/kg pc/jour Aucune altération de la fertilité n'a été observée. Aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé.

STOT - exposition unique

Corrosif pour les voies respiratoires

Acide formique (64-18-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
Inconnu(e)	résultats pour l'humain	Inhalation		Peut provoquer des picotements dans le nez et la gorge, des maux de tête, un état de fatigue, des étourdissements et des quintes de toux. Une concentration élevée de cette substance peut provoquer des troubles respiratoires.

Acide propionique (79-09-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
		Inhalation		Irritant pour les voies respiratoires

STOT - exposition répétée**Acide formique (64-18-6)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Oral(e)	2000	DMENO mg/kg pc/jour référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Oral(e)	400	NOAEL mg/kg pc/jour référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours	Rat	Inhalation	0.244	DMENO mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours	Rat	Inhalation	0.122	NOAEL mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours	Rat	Inhalation	0.244	NOAEL mg/l toxicité systémique référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

Acide propionique (79-09-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 408 : Toxicité orale à doses répétées - pendant 90 jours sur les rongeurs	Rat	Oral(e)	6200	NOAEL Effets chroniques, locaux ppm
OCDE, essai n° 408 : Toxicité orale à doses répétées - pendant 90 jours sur les rongeurs	Rat	Oral(e)	50000	NOAEL toxicité systémique ppm
OCDE, essai n° 411 : Toxicité subchronique par voie cutanée: 90 jours	Souris	Cutané(e)	136.9	DMENO Toxicité subchronique mg/kg pc/jour
OCDE, essai n° 409 : Toxicité orale à doses répétées - non-rongeurs : 90 jours	Chien	Oral(e)	733.4	NOAEL mg/kg pc/jour

Formiate de sodium (141-53-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 408 : Toxicité orale à doses répétées - pendant 90 jours sur les rongeurs	Rat	Oral(e)	3138	NOAEL mg/kg pc/jour référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

Danger par aspiration

Ce produit tel qu'expédié ne présente aucun danger.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

0% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Acide formique (64-18-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Remarques
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Brachydanio rerio	Eau douce	130	96h	CL50 (concentration létale) mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	Eau douce	365	48h	CE50 (concentration efficace) mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	Eau douce	1240	72h	CE50 (concentration efficace) mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Brachydanio rerio	Eau douce	90	96h	NOEC mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	Eau douce	180	48h	NOEC mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 211 : Daphnia magna, essai de reproduction	Daphnia magna	Eau douce	>=100	21d	NOEC mg/l
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	Eau douce	<76.8	72h	NOEC mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
Règlement (CE) n° 440/2008, Annexe, C.3	Toxicité pour les bactéries	Eau douce	72	13d	NOEC mg/l

Acide propionique (79-09-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Remarques
DIN 38412	Leuciscus idus	Eau douce	>10000	96h	CL50 (concentration létale) mg/l
Règlement (CE) n° 440/2008, Annexe, C.2	Daphnia magna	Eau douce	>500	48h	CE50 (concentration efficace) mg/l
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Scenedesmus subspicatus	Eau douce	>500	72h	CE50 (concentration efficace) mg/l
DIN 38412	Leuciscus idus	Eau douce	>5000	96h	NOEC mg/l
Règlement (CE) n° 440/2008, Annexe, C.2	Daphnia magna	Eau douce	250	48h	NOEC mg/l

Acide lactique (50-21-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Remarques
EPA-669/3-75-009	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	Eau douce	130	96h	CL50 (concentration létale) mg/l référence croisée avec la substance de support

					(analogue structural)
OECD Test No. 202: Daphnia sp. Acute Immobilization Test	Daphnia magna	Eau douce	250	48h	CE50 (concentration efficace) mg/l
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	Eau douce	3500	72h	CE50 (concentration efficace) mg/l

Formiate de sodium (141-53-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Remarques
EPA OTS 797.1400	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	Eau douce	>1000	96h	CL50 (concentration létale) mg/l
EPA-660/3-75-009	Daphnia magna	Eau douce	>1000	48h	CE50 (concentration efficace) mg/l
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	Eau douce	>1000	72h	CE50 (concentration efficace) mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

12.2. Persistance et dégradabilité

Au regard des études de dégradabilité des ingrédients, ce produit est facilement biodégradable.

Acide formique (64-18-6)

Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	100%	28d	Facilement biodégradable
EU Method C.4-B	99%	11d	Facilement biodégradable
EU Method C.4-B	98%	14d	Facilement biodégradable

Acide propionique (79-09-4)

Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Résultats:
Règlement (CE) n° 440/2008, Annexe C.5 (DBO)	93%	20d	Facilement biodégradable
OCDE, essai n° 302B : Biodégradabilité dite intrinsèque : Essai Zahn-Wellens/EMPA	95%	10d	Facilement biodégradable
Inconnu(e)	74%	30d	Facilement biodégradable

Acide lactique (50-21-5)

Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Résultats:
EU Method C.5	67%	20d	Facilement biodégradable, échoue à l'essai en intervalle de 10 jours

Formiate de sodium (141-53-7)

Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 306 : Biodégradabilité dans l'eau de mer	86%	28d	Facilement biodégradable
DIN EN 1899 DBO	3940	5d	mgO ₂ /kg

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Au regard des coefficients de partage des ingrédients, ce produit n'est pas bioaccumulatif dans les organismes.

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Acide formique	-2.1	
Acide propionique	0.33	
Acide lactique	-0.6	
Formiate de sodium	-1.8	

12.4. Mobilité dans le sol

Ce produit ne devrait pas fortement adsorber les solides et sédiments en suspension selon le logarithme Pow.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Les émissions dans l'eau réduisent le pH. Cela risque de provoquer une détérioration locale des poissons et des organismes aquatiques dans la zone de déversement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Ce produit est classé dans la catégorie des déchets dangereux et doit être éliminé comme tel. Incinérer dans une installation agréée.

Emballages contaminés

Les matériaux d'emballage contaminé doivent être éliminés selon la même procédure que celle utilisée pour éliminer le produit.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV

Déchets de résidus/produits inutilisés. 16 03 05*.

Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

ADR Transport routier

14.1 Numéro ONU UN3265

14.2 Nom d'expédition des Nations unies Liquide corrosif, acide, organique, n.s.a.

Description pour le transport UN3265, Liquide corrosif, acide, organique, n.s.a. (Acide formique, Acide propionique), 8, II, (E)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8

Classe de danger subsidiaire 8

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 274

Code de restriction en tunnel (E)

Quantité limitée (LQ) 1 L

Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler) 80

RID Transport ferroviaire

14.1 Numéro ONU UN3265

14.2 Nom d'expédition des Nations unies Liquide corrosif, acide, organique, n.s.a.

Description pour le transport UN3265, Liquide corrosif, acide, organique, n.s.a. (Acide formique, Acide propionique), 8, II

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun(e)

IMDG Transport maritime

14.1 Numéro ONU UN3265

14.2 Nom d'expédition des Nations unies Liquide corrosif, acide, organique, n.s.a.

Description pour le transport UN3265, Liquide corrosif, acide, organique, n.s.a. (Acide formique, Acide propionique), 8, II

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Polluant marin Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 274

N° d'urgence F-A, S-B

Quantité limitée (LQ) 1 L

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information disponible

IATA Transports aériens

14.1 Numéro ONU UN3265

14.2 Nom d'expédition des Nations unies Liquide corrosif, acide, organique, n.s.a.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8

14.4 Groupe d'emballage II

Description pour le transport UN3265, Liquide corrosif, acide, organique, n.s.a. (Acide formique, Acide propionique), 8, II

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur A3, A803

Quantité limitée (LQ) 0.5 L

Code ERG 8L

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations internationales

Sans objet.

Union européenne

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

RÈGLEMENT (CE) No 767/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant la mise sur le marché et l'utilisation des aliments pour animaux

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Sans objet

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-classification)

TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air)

Nom chimique	Type	Classe
Acide formique - 64-18-6	5.2.5	0.10 kg/h Mass flow (Class I); 20 mg/m ³ Mass concentration (Class I) I

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet.

SECTION 16 : Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H331 - Toxique par inhalation

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

Date d'émission 31-juil.-2019

Date de révision 30-juil.-2019

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour; 2, 3, 8, 9, 11, 12, 14, 15.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006, RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) n° 830/2015 du 20 mai 2015.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité